



## TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Pour l'année 2020, la rémunération des élus est composée des salaires et des allocations de dépenses suivants :

	<b>Salaires</b>	<b>Allocations de dépenses</b>
Mairesse	58 653,96 \$	17 044,00 \$
Conseillers	18 860,76\$	9 430,32 \$
Maire suppléant	<sup>1</sup> 384,57\$/mois	<sup>1</sup> 192,29 \$/mois
Mairesse MRC	18 819,21 \$	N/A

<sup>1</sup> Par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l' élu occupe ce poste.